

DARES indicateurs

Évolution des salaires de base et conditions d'emploi dans le secteur privé Résultats définitifs du 1^{er} trimestre 2018

Fin mars 2018, 17,9 % des salariés du privé travaillent à temps partiel et 82,1 % travaillent à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus, hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales. Pour 13,3 % des salariés à temps complet, le temps de travail est décompté sous la forme d'un forfait en jours. Pour les autres, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est de 35,6 heures.

Dans ces mêmes entreprises, au 1^{er} trimestre de l'année, l'indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés progresse de 0,7 % et l'indice du salaire mensuel de base croît de 0,7 %.

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ancien champ, plus restreint (c'est-à-dire hors Drom, associations de loi 1901 de l'action sociale et syndicats de copropriété), l'indice du salaire mensuel de base croît de 1,5 % sur un an et l'indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés de 1,4 %. À titre de comparaison, l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) augmente de 1,3 % entre mars 2017 et mars 2018 (1).

Avertissement : le champ des estimations issues de l'enquête Acemo trimestrielle est étendu à partir des résultats du 1^{er} trimestre 2018. Il porte sur l'ensemble des salariés du secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales en France (hors Mayotte). Néanmoins, les évolutions annuelles de cette publication restent sur l'ancien champ, c'est-à-dire hors Drom (départements et régions d'Outre-Mer) et hors associations loi 1901 de l'action sociale et syndicats de copropriété.

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales, 17,9 % des salariés travaillent à temps partiel à la fin du mois de mars 2018. Les secteurs où la proportion de salariés à temps partiel est la plus élevée sont les activités concurrentielles de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (39,4 %), les autres activités de services (qui comprennent les arts, spectacles, associations, etc. ; 33,0 %) et l'hébergement et la restauration (31,4 %) (tableau 1).

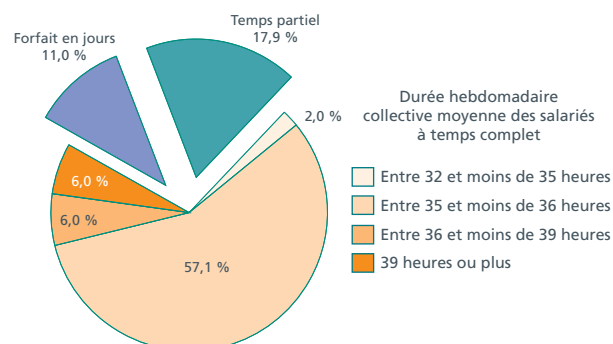
Fin mars 2018, 82,1 % des salariés du secteur concurrentiel hors agriculture et emplois publics travaillent à temps complet.

Pour 13,3 % des salariés à temps complet (soit 11,0 % de l'ensemble des salariés), le temps de travail est décompté sous forme d'un forfait en jours (graphique 1). Les secteurs qui recourent le plus au forfait en jours sont ceux des activités financières et d'assurance (32,5 %), ceux de la fabrication de matériels de transports (27,6 %), de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines (27,5 %) et ceux de l'information et la communication (27,3 %) (tableau 1).

Hors salariés sous le régime du forfait en jours, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet est stable au 1^{er} trimestre 2018 et s'établit à 35,6 heures. Au 31 mars 2018, 83,2 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus (hors forfait en jours) ont une durée de travail hebdomadaire de moins de 36 heures et 8,4 % des salariés ont une durée de travail de 39 heures ou plus.

Graphique 1

Répartition de l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus selon la durée du travail au 1^{er} trimestre 2018



Lecture : 57,1 % de l'ensemble des salariés (soit 80,3 % des salariés à temps complet hors salariés au forfait en jours) ont une durée du travail comprise entre 35 heures et moins de 36 heures.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

(1) Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, indice le mieux adapté pour analyser les évolutions du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les modalités de revalorisation du Smic font quant à elles référence à l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie (+1,2 % de mars 2017 à mars 2018).

C'est dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, dans celui de la construction et dans celui des transports et entreposage que la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est la plus élevée : elle approche 37 heures par semaine dans le premier et dépasse 36 heures dans les deux autres (tableau 1).

Le volume d'heures travaillées (2) – dont le calcul inclut les entreprises de moins de 10 salariés et les salariés à temps partiel – est en hausse par rapport à décembre 2017 (graphique 2).

Au 1^{er} trimestre de l'année 2018, la proportion des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) est en baisse et s'établit à 8,8 %. Cette proportion varie avec la taille de l'entreprise : 10,7 % des salariés des entreprises de 10 à 19 salariés sont titulaires de ce type de contrat, contre 7,4 % de ceux des entreprises de 500 salariés ou plus (tableau 1).

Le recours aux contrats à durée déterminée varie également selon les secteurs d'activité. Ceux de la fabrication de matériel de transport et ceux de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines emploient peu de CDD (respectivement 3,9 % et 4,3 %), alors que le secteur des autres activités de services compte jusqu'à 19,8 % de leurs salariés en CDD (tableau 1).

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,7 % au cours du 1^{er} trimestre 2018. Il augmente de 0,7 % dans l'industrie et le tertiaire et de 0,9 % dans la construction (tableau 2).

Fin mars 2018, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés de l'ancien champ augmente de 1,5 % sur un an quand l'indice des prix à la consommation (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) augmente de 1,3 % sur la même période (graphique 3). Sur un an, les salaires en euros constants augmentent donc de 0,2 % dans l'ensemble des secteurs (hors agriculture et hors emplois publics). Ils progressent de 0,3 % dans l'industrie et dans la construction et de 0,2 % dans les secteurs du tertiaire (graphique 4).

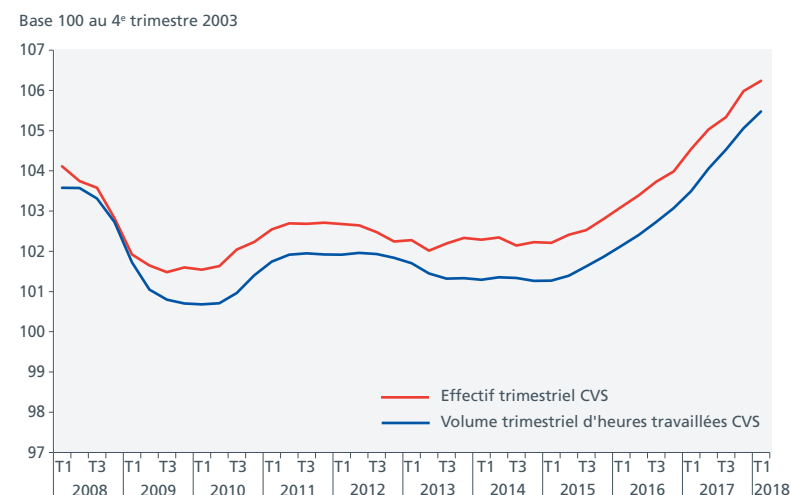
Au cours du 1^{er} trimestre 2018, le salaire mensuel de base croît de 0,8 % pour les ouvriers, de 0,6 % pour les employés et pour les professions intermédiaires et de 0,7 % pour les cadres (tableau 2).

Sur un an, le SMB progresse de 1,5 % pour les ouvriers, de 1,3 % pour les employés, et de 1,6 % pour les professions intermédiaires et les cadres. En euros constants, il est stable pour les employés, augmente de 0,2 % pour les ouvriers et de 0,3 % pour les professions intermédiaires et les cadres sur la même période (graphique 4).

De décembre 2017 à mars 2018, le salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) croît de 0,7 %. Il progresse de 0,7 % dans l'industrie, de 0,9 % dans le tertiaire et de 0,6 % dans la construction (tableau 3). En un an, le SHBOE augmente de 1,4 %. Il croît de 1,6 % dans l'industrie et la construction et de 1,4 % dans le tertiaire.

Graphique 2

Emploi salarié trimestriel et volume d'heures travaillées*



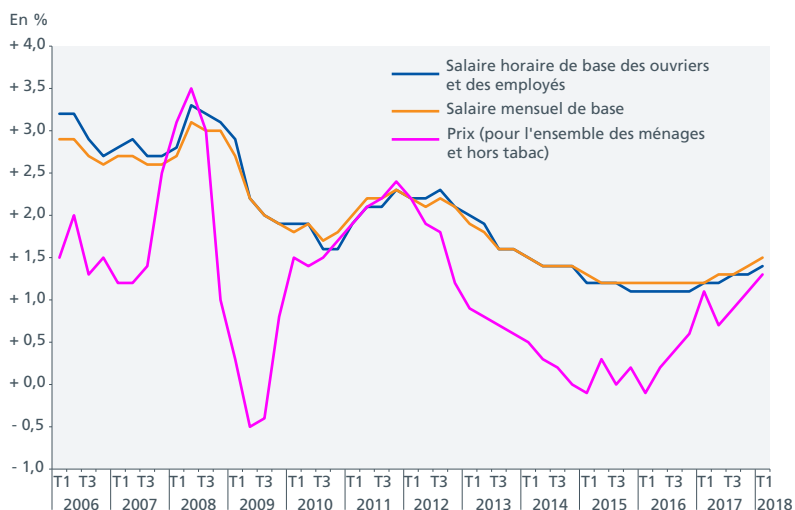
* Le volume d'heures travaillées et l'emploi trimestriel sont estimés sur l'ensemble des entreprises (de toutes tailles).

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extra-territoriales ; France, hors Mayotte.

Sources : Dares, enquête trimestrielle Acemo ; Insee, estimations d'emploi.

Graphique 3

Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation



Champ : secteur concurrentiel (hors agriculture et hors emplois publics) ; France métropolitaine.

Sources : Dares, enquête trimestrielle Acemo ; Insee, indice des prix à la consommation.

L'enquête trimestrielle Acemo porte sur les salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extra-territoriales des entreprises (au sens d'unités légales) de 10 salariés ou plus. Les résultats bruts présentés sont établis à partir des 23 100 questionnaires exploitables reçus au 19 juin 2018.

Les résultats provisoires relatifs au 2^e trimestre 2018 seront publiés le 10 août 2018.

Des résultats plus détaillés issus de cette enquête sont disponibles sur le site Internet du ministère du Travail : www.dares.travail-emploi.gouv.fr, menu Dares - Études et statistiques, rubrique Statistiques (de A à Z) :

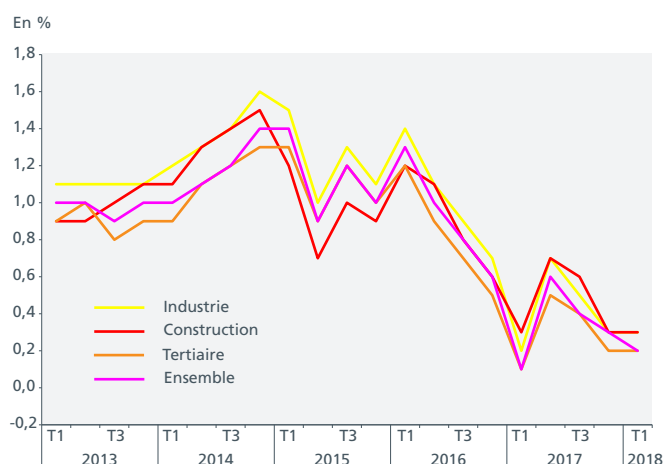
- Les indices de salaire de base (lettre S)
- La durée collective hebdomadaire (lettre D)

Alban Guichard (Dares).

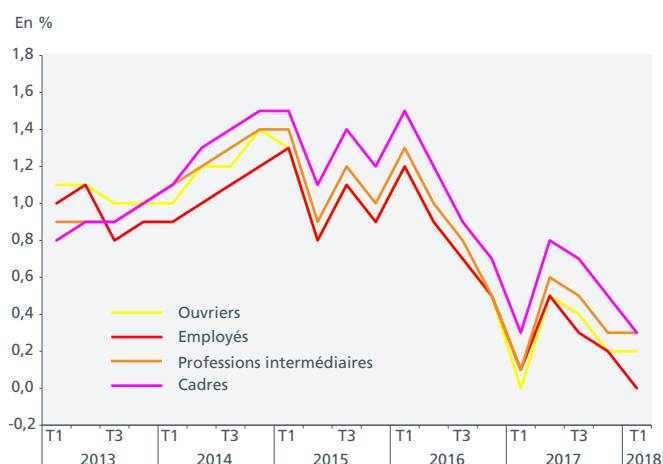
Graphique 4

Glissement annuel des salaires mensuels de base (en euros constants)

Par secteur d'activité



Par catégorie socioprofessionnelle



Champ : secteur concurrentiel (hors agriculture et hors emplois publics) ; France métropolitaine.

Sources : Dares, enquête trimestrielle Acemo ; Insee, indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages et hors tabac.

Tableau 1

Durée hebdomadaire collective moyenne du travail et proportion de salariés au forfait, à temps partiel, en CDD, au 1^{er} trimestre 2018

	Répartition des salariés à temps complet (hors forfait en jours) par tranche de durée** (en %)				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	Proportion de salariés (en %) ...		
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus		... au forfait en jours***	... à temps partiel	... en contrat à durée déterminée
Ensemble (10 salariés ou plus)	2,9	80,3	8,4	8,4	35,6	13,3	17,9	8,8

Par taille d'entreprise*

10 à 19 salariés	0,3	67,7	6,1	25,9	36,4	4,5	18,1	10,7
20 à 49 salariés	0,7	73,3	8,4	17,6	36,2	7,3	20,0	9,6
50 à 99 salariés	1,1	79,3	10,6	9,0	35,8	10,7	21,7	11,1
100 à 249 salariés	2,3	79,8	11,4	6,5	35,6	13,7	16,7	8,9
250 à 499 salariés	3,8	81,6	10,6	4,0	35,4	15,7	16,3	8,8
500 salariés ou plus	4,9	86,3	6,9	1,9	35,2	17,9	16,8	7,4

Par secteur d'activité

DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	4,4	87,1	4,6	3,9	35,2	9,2	5,0	6,1
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	2,4	84,2	6,4	7,0	35,4	9,6	6,5	8,2
C2 : Cokéfaction et raffinage	37,8	62,2	0,0	0,0	34,2	18,4	3,2	6,0
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	8,0	70,3	16,1	5,6	35,5	27,5	4,6	4,3
C4 : Fabrication de matériels de transport	10,3	69,5	17,0	3,2	35,4	27,6	3,8	3,9
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	6,7	75,2	10,0	8,1	35,5	14,2	4,4	4,8
FZ : Construction	0,2	64,9	14,5	20,4	36,2	9,2	2,8	4,9
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	0,9	72,9	16,4	9,8	35,8	14,4	16,7	7,7
HZ : Transports et entreposage	2,3	80,1	2,5	15,1	36,2	6,4	10,6	6,0
IZ : Hébergement et restauration	5,2	59,8	3,0	32,0	36,9	5,2	31,4	12,0
JZ : Information et communication	1,2	78,9	15,1	4,8	35,6	27,3	7,6	5,4
KZ : Activités financières et d'assurance	10,2	83,7	3,5	2,6	35,1	32,5	10,8	6,0
LZ : Activités immobilières	5,3	80,8	6,6	7,3	35,4	15,8	11,2	5,5
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,9	86,9	7,5	4,7	35,4	16,3	23,8	10,2
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale ****	0,8	96,4	1,7	1,1	35,1	2,9	39,4	15,4
RU : Autres activités de services	2,5	91,3	2,1	4,1	35,2	8,4	33,0	19,8

* Les tailles d'entreprise sont définies en fonction du nombre de salariés comptabilisés en personnes physiques, quel que soit leur temps de travail.

** La durée collective du travail correspondant à un temps complet peut, dans certaines entreprises ou certains établissements, être inférieure à 35 heures.

*** Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

**** Seules les activités concurrentielles de ce secteur sont prises en compte.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Tableau 2

Évolution des salaires mensuels de base par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité

En %

	Ancien champ (1)		Nouveau champ (2)			Ancien champ (1)
	Variations trimestrielles					Variation annuelle au 1 ^{er} trimestre 2018
	1 ^{er} trim. 2017	2 ^e trim. 2017	3 ^e trim. 2017	4 ^e trim. 2017	1 ^{er} trim. 2018	
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus).....	0,6	0,4	0,3	0,2	0,7	1,5
DE à C5 : Industrie.....	0,6	0,5	0,3	0,1	0,7	1,6
FZ : Construction.....	0,7	0,4	0,3	0,1	0,9	1,6
GZ : Commerce.....	0,6	0,3	0,2	0,2	0,6	1,4
IZ : Hébergement et restauration.....	0,5	0,2	0,3	0,2	0,6	1,2
JZ : Information et communication.....	0,5	0,5	0,3	0,2	0,5	1,5
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	0,6	0,3	0,2	0,2	0,8	1,6
GZ à RU : Tertiaire.....	0,5	0,3	0,3	0,2	0,7	1,5
OUVRIERS.....	0,5	0,3	0,3	0,1	0,8	1,5
DE à C5 : Industrie.....	0,6	0,4	0,3	0,2	0,7	1,6
FZ : Construction.....	0,7	0,4	0,3	0,1	0,9	1,6
GZ : Commerce.....	0,6	0,4	0,3	0,2	0,8	1,7
IZ : Hébergement et restauration.....	0,5	0,2	0,5	0,1	0,4	1,1
JZ : Information et communication.....	0,1	1,2	0,1	0,0	0,1	1,4
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	0,5	0,1	0,3	0,0	1,0	1,4
GZ à RU : Tertiaire.....	0,5	0,3	0,3	0,1	0,9	1,4
EMPLOYÉS.....	0,6	0,3	0,3	0,2	0,6	1,3
DE à C5 : Industrie.....	0,7	0,3	0,3	0,2	0,7	1,5
FZ : Construction.....	0,6	0,3	0,3	0,2	0,8	1,7
GZ : Commerce.....	0,6	0,3	0,2	0,2	0,5	1,3
IZ : Hébergement et restauration.....	0,5	0,1	0,3	0,2	0,6	1,2
JZ : Information et communication.....	0,5	0,6	0,2	0,2	0,4	1,4
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	0,7	0,2	0,2	0,1	0,8	1,3
GZ à RU : Tertiaire.....	0,6	0,3	0,3	0,2	0,6	1,3
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES.....	0,5	0,4	0,3	0,2	0,6	1,6
DE à C5 : Industrie.....	0,5	0,5	0,3	0,1	0,7	1,6
FZ : Construction.....	0,9	0,4	0,2	0,2	0,9	1,7
GZ : Commerce.....	0,6	0,4	0,3	0,2	0,6	1,6
IZ : Hébergement et restauration.....	0,6	0,3	0,2	0,2	0,8	1,6
JZ : Information et communication.....	0,4	0,5	0,5	0,1	0,4	1,5
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	0,6	0,4	0,2	0,3	0,7	1,6
GZ à RU : Tertiaire.....	0,5	0,4	0,3	0,2	0,6	1,6
CADRES.....	0,6	0,5	0,2	0,2	0,7	1,6
DE à C5 : Industrie.....	0,6	0,6	0,2	0,1	0,7	1,6
FZ : Construction.....	1,1	0,3	0,2	0,2	1,1	1,8
GZ : Commerce.....	0,7	0,5	0,2	0,2	0,7	1,6
IZ : Hébergement et restauration.....	0,4	0,3	0,2	0,2	0,5	1,2
JZ : Information et communication.....	0,5	0,4	0,3	0,2	0,6	1,5
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	0,6	0,4	0,2	0,3	0,8	2,0
GZ à RU : Tertiaire.....	0,6	0,5	0,2	0,2	0,7	1,6

(1) Ancien champ : salariés du secteur concurrentiel hors agriculture et emplois publics ; France métropolitaine.

(2) Nouveau champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

DARES INDICATEURS

est édité par le ministère du travail.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr> (Publications)

Directrice de la publication : Selma Mahfouz

Rédactrice en chef : Anne Delahaye

Secrétariat de rédaction : Marie Avenel, Hadrien Baer

Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali

Conception graphique et impression : ministère du travail.

Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Abonnement aux avis de parution de la Dares :

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

Données
des graphiques
et tableaux
accessibles
au format excel

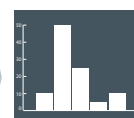


Tableau 3
Évolution des salaires horaires de base des ouvriers et des employés par secteur d'activité

En %

	Ancien champ (1)		Nouveau champ (2)			Ancien champ (1)
	Variations trimestrielles					Variation annuelle au 1 ^{er} trimestre 2018
	1 ^{er} trim. 2017	2 ^e trim. 2017	3 ^e trim. 2017	4 ^e trim. 2017	1 ^{er} trim. 2018	
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus).....	0,5	0,3	0,3	0,2	0,7	1,4
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,3	0,4	0,1	0,3	0,6	1,3
BZ : Industries extractives	0,8	0,4	0,0	0,2	1,2	1,9
DZ : Production et distribution électricité, gaz, vapeur et air conditionné.....	0,1	0,1	0,0	0,0	0,4	0,5
EZ : Prod. et distrib. eau assainissement, gestion déchets et dépollution	0,4	0,4	0,2	0,4	0,6	1,4
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	0,6	0,3	0,3	0,2	0,7	1,4
C2 : Cokéfaction et raffinage (*)	ns	ns	ns	ns	ns	ns
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	0,7	0,6	0,3	0,1	0,8	1,8
CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques.....	0,7	0,4	0,2	0,2	0,7	1,4
CJ : Fabrication d'équipements électriques	0,7	0,6	0,3	0,2	0,8	1,9
CK : Fabrication de machines et équipements n.c.a.....	0,6	0,6	0,3	0,1	0,8	1,8
C4 : Fabrication de matériels de transports	0,6	0,5	0,3	0,1	0,8	1,8
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	0,6	0,4	0,3	0,1	0,7	1,6
CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure.....	0,5	0,3	0,3	0,1	0,9	1,6
CC : Travail du bois, industries du papier et imprimerie	0,5	0,3	0,4	0,1	0,6	1,3
CE : Industrie chimique	0,8	0,5	0,3	0,0	0,9	1,9
CF : Industrie pharmaceutique.....	0,5	0,3	0,1	0,2	0,7	1,2
CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques.....	0,6	0,5	0,2	0,1	0,7	1,5
CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements.....	0,6	0,4	0,3	0,1	0,8	1,8
CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	0,7	0,4	0,2	0,4	0,7	1,5
FZ : Construction	0,6	0,4	0,3	0,1	0,9	1,6
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	0,6	0,3	0,3	0,2	0,6	1,4
HZ : Transports et entreposage	0,4	0,4	0,3	0,1	0,7	1,5
IZ : Hébergement et restauration.....	0,5	0,2	0,3	0,2	0,5	1,2
JZ : Information et communication	0,4	0,7	0,2	0,2	0,3	1,4
KZ : Activités financières et d'assurance	0,7	0,5	0,2	0,1	0,5	1,6
LZ : Activités immobilières	0,8	0,2	0,2	0,1	0,6	1,1
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	0,6	0,2	0,2	0,1	0,8	1,3
MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	0,8	0,3	0,3	0,3	1,0	2,0
MB : Recherche-développement scientifique (*).....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,3	0,4	0,1	0,1	1,0	1,6
NZ : Activités de services administratifs et de soutien	0,6	0,2	0,1	0,1	0,7	1,1
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (**)	0,4	0,2	0,4	0,2	0,6	1,3
PZ : Enseignement	0,4	0,1	0,4	0,3	0,4	1,3
QA : Activités pour la santé humaine	0,5	0,1	0,5	0,2	0,5	1,4
QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	0,3	0,4	0,4	0,2	0,6	1,3
RU : Autres activités de services	0,6	0,3	0,4	0,2	0,7	1,6
RZ : Arts, spectacles et activités récréatives.....	0,6	0,4	0,5	0,2	0,8	2,0
SZ : Autres activités de services	0,7	0,2	0,3	0,2	0,7	1,3
Regroupements particuliers :						
Industrie (DE à C5)	0,6	0,4	0,3	0,2	0,7	1,6
Construction (FZ).....	0,6	0,4	0,3	0,1	0,9	1,6
Tertiaire (GZ à RU).....	0,5	0,3	0,3	0,2	0,6	1,4

* Données non significatives en raison du faible nombre d'ouvriers et d'employés dans ce secteur d'activité.

** Seules les activités concurrentielles de ce secteur sont prises en compte.

(1) Ancien champ : salariés du secteur concurrentiel hors agriculture et emplois publics ; France métropolitaine.

(2) Nouveau champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Les résultats présentés dans cette publication sont établis en nomenclature agrégée « NA » qui est fondée sur la nomenclature d'activité économique (Naf rév. 2) depuis le 1^{er} janvier 2008.

Les secteurs d'activité retenus pour présenter les séries statistiques dans cette publication suivent des niveaux d'agrégation dits A 17 et A 38 de la nomenclature agrégée « NA » (pour en savoir plus, cf. le site www.insee.fr rubrique « définitions, méthodes et qualités », puis « nomenclatures », « nomenclature agrégée - NA 2008 »).

Pour permettre des analyses sur longue période, les séries statistiques ont été recalculées en nomenclature agrégée « NA » depuis décembre 1998.